

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DDCT 34 Subvention (177.100 euros) à 33 associations pour le financement de 33 actions au titre de l'intégration.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à 33 associations ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 22 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Accès aux droits

Permanences juridiques et accompagnement administratif :

Article 1 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives – FTCT (13890) pour une action intitulée « Accueil et accompagnement juridique » (2020_01188).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'Association des Tunisiens de France (13665) pour une action intitulée « Médiation juridique et sociale pour l'accès et l'exercice des droits » (2020_04929).

Article 3 : une subvention de 13 500 € est attribuée à l'association Fédération des Associations de Solidarité avec Tou.te.s les immigré.e.s (18632) pour une action localisée dans le 20^e, intitulée « Droits Intégration – Accès aux droits » (2020_00879), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 22 mars 2018.

Article 4 : une subvention de 3 000 € est attribuée à l'association Fédération des Associations de Solidarité avec Tou.te.s les immigré.e.s (18632) pour une action localisée dans le 20^e, intitulée « Permanences d'accès aux droits à la bibliothèque Assia Djerbar (2020_05807).

Article 5 : Une subvention de 20 000 € est attribuée à l'association Ayem Zamen le Temps Jadis (18686), pour son action « cafés sociaux et domiciles partagés » (2020_09956).

Médiation :

Article 6 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'Association Franco Africaine des femmes parisiennes (19843) pour une action localisée dans le 13^e, intitulée « Aide à l'intégration des femme et des familles migrantes » (2020_01350).

Article 7 : Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'association SOS Casamance (11270) pour une action localisée dans le 18^e, intitulée « Accompagner les habitants et faciliter leur accès aux droits et l'usage de la langue » (2020_05663).

Article 8 : Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'association Espace d'accueil, d'animation interculturelle et social dite espace universel (10265) pour une action localisée dans le 10^e, intitulée « Accompagnement social des familles » (2020_05214).

Accès à la santé :

Article 9 : Une subvention d'un montant de 3 500 € est attribuée à l'association Basiliade (19835) pour une action localisée dans le 18^e, intitulée « Lieu ressource pour l'accueil, l'orientation vers les structures de droit commun 30000 » (2020_05118).

Linguistique

Formations linguistiques / Ateliers Sociolinguistiques :

Article 10 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Alphabétisation et enseignement pour Adultes (24361) (12^e) pour le projet « Communiquer en français » (2020_02091).

Article 11: Une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée à l'Amicale des locataires Bessières-Garnier-Brunet- Pont à Mousson, Écoute Habitat 17 (11665) (17^e) pour son projet « Lien social et culturel : apprendre le français » (2020_04960).

Article 12 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Espace d'Accueil d'Animation Interculturelle et Sociale dite Espace Universel (10265) (10^e) pour son projet d'ateliers sociolinguistiques (2020_05216).

Article 13 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Form'Accueil (17659) (12^e) pour « l'achat de matériel pédagogique / ASL » (2020_00667).

Article 14 : une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association La Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie - LFID (107441) (11^e) pour le projet « Cours de français » (2020_02662).

Article 15 : une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée à l'association CQFD Bessières Comité de quartier en faveur du développement secteur Bessières (13325) (17^e) pour ses cours de français (2020_04930).

Actions linguistiques spécifiques :

Article 16 : Une subvention d'un montant de 2 500 € est attribuée au Réseau des Acteurs de la Dynamique ASL (Ateliers sociolinguistiques) (169301) (14^e) pour ses ateliers socio-linguistiques portant sur des questions de parentalité/santé/nutrition, dans le quartier Didot-Porte de Vanves (2020_06009).

Article 17 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Trans'art int (186216) (20^e) pour son projet « Mobil Home : faire de nos espaces collectifs des espaces communs », création artistique et participative avec un groupe de primo-arrivant-es en situation d'apprentissage du français (2020_07865).

Article 18 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Compagnie Gazelle (19410) pour son action « Apprendre le français par la pratique artistique : Sors la langue de tes poches » (2020_01426).

Article 19 : Une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée à l'association Compagnie à Force de Rêver (12025) (14^e) pour son action Raconter, écrire et dire en public : un atelier avec des femmes en ASL (atelier socio-linguistique) (2020_06098).

Coordination linguistique et construction de parcours :

Article 20 : Une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée à l'association Carrefour 14 (9966) (14^e) pour le projet d'une rentrée partagée (2020_06540). Mme la Maire est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 21 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association La Maison Bleue Porte Montmartre (163481) (18^e) pour son projet de « Rentrée partagée, mutualisation des moyens d'évaluation et d'orientation pour les demandeurs » (2020_05195). Mme la Maire est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Qualification des acteurs et développement d'outils au service du français :

Article 22 : Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à l'association L'Ile aux Langues (66681) (18^e) pour l'action permettant la réalisation d'une plateforme de ressources et d'outils pour les formateurs/trices bénévoles (2020_00328). Mme la Maire est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 23 : Une subvention d'un montant de 40 000 € est attribuée à la SCOP Langues Plurielles (184286) pour le projet J'APPrends Version 2 (2020_04026). Mme la Maire est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 24 : Une subvention d'un montant de 1 600 € est attribuée à l'association Sept Arts et Plus (193085) pour son action Apprentissage du français et des clés de la vie en France. Une web-fiction : "7, Rue du rendez-vous"(2020_00680).

Accompagnement des résidents au sein des foyers de travailleurs migrants (FTM) et des résidences sociales issues du plan de traitement des FTM

Article 25 : Une subvention de 1 500 € est attribuée à Alphas et Accompagnement des Ressortissants d'Afrique de l'Ouest (19377) pour son action intitulée «Lien social » (2020_05591).

Article 26 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association Porte à côté (191921) pour son action « Rec, la Radio des Foyers » (2020_05879).

Article 27 : Une subvention de 1 500 € est attribuée à l'association de Solidarité Internationale d'Intégration (9785), pour son action intitulée «Médiation sociale de proximité :Résidents vivant en foyer de travailleurs migrants, primo-arrivant» (2020_04903).

Article 28 : Une subvention de 5 000 € est attribuée au Collectif Pour l'Avenir des Foyers (103402), pour son action intitulée «Formation des délégués des logements hébergeant des immigrants; enquête sur la concertation » (2020_01679).

Accompagnement des personnes âgées issues de l'immigration

Article 29: Une subvention de 10 000 € est attribuée à l'association Espace Farabi (16160) pour son action « Café social Espace Farabi pour personnes âgées » (2020_03856).

Article 30 : Une subvention de 10 000 € est attribuée à Agir pour la culture et les échanges acte (61941) pour le fonctionnement d'un café social, action intitulée « Fonctionnement de l'arbre à palabre » (2020_04806).

Article 31 : Une subvention de 5 000 € est attribuée à BATIK international (16136) pour son action « Financement de la dernière phase du projet 13'Sâges » (2020_01404).

Connaissance de l'histoire des migrations

Article 32 : Une subvention de 8 000 € est attribuée au Centre d'information et d'études sur les migrations internationales (CIEMI) (75761), pour son action « Centre de ressources et de sensibilisation sur les migrations internationales » (2020_01407)

Article 33 : Une subvention de 5 000 € est attribuée à l'association Trajectoires (12646) pour son action « Planète Belleville-Goutte d'Or cartographie illustrée des commerces de migrants à Paris » (2020_02204).

Article 34 : La dépense s'élevant à 177 100 €, est imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires, au chapitre 935, article 6574, destination 52000020 - Intégration, du budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris et exercices suivants sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO